



PROCES VERBAL

Séance : Jeudi 16 mai 2019

Convocation : Jeudi 09 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le seize mai à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : COCHET Patrice - GAUFILLET Bruno - LEROUX Dominique - GARRIGOU Olivier – KOUMAH Laetitia - LEGRIS Stéphanie - SENS OLIVE Georges

Absents excusés : Véronique LOYER – Jean-Marc THUAAU – Christine HERBELLOT – Maria Hélène MENDES MARTINS

et ont donné pouvoir :

Jean-Marc THUAAU à Dominique LEROUX

Maria Hélène MENDES MARTINS à Stéphanie LEGRIS

Christine HERBELLOT à Laetitia KOUMAH

Secrétaire de séance : Stéphanie LEGRIS

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation des PV de la séance du 10 avril 2019

1/ Subvention SIEGE – Remplacements fenêtres

2/ Aide communautaire CAESE 2019 – Rapporter

3/ Adhésion au service commun du balayage mécanisé de la voirie - CAESE

Informations diverses

Le Conseil Municipal valide et signe le procès-verbal du 10 avril 2019

1/ Demande subvention SIEGE – Remplacement de fenêtres

Dans le cadre de l'amélioration de l'énergétique sur les bâtiments publics de la commune, Monsieur le Maire propose de faire appel au syndicat de l'Energie qui donne la possibilité d'aider les communes pour le remplacement de fenêtres.

La commune a fait réaliser des devis et sollicite le syndicat de l'énergie de la manière suivante :

Les devis de l'entreprise BAUM sont de 37 514.81 € HT

PLAN DE FINANCEMENT DE LA SUBVENTION 2019

INVESTISSEMENTS 2019	DÉPENSES HT			Aide SIEGE	%	Fonds propres	%
Remplacement de fenêtres sur les bâtiments communaux	37 514.81 €			18 757.40 €	50	18 757.41 €	50
TOTAUX	37 514.81 €			18 757.40 €		18 757.41 €	

En conséquence,
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention (tableau annexe joint)
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2019,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

2/ Demande aide communautaire 2019

Vu la délibération n° 15/2019

Considérant la nécessité de modifier le programme de rénovation des courts de tennis, le Maire propose de rapporter la délibération n° 15/2019 et d'approuver le tableau de financement suivant :

A/ La commune a partiellement rénové les bâtiments de la mairie grâce à la mise en place d'un Contrat Rural en 2014, il convient de poursuivre le projet de rénovation et de sécurisation en intervenant sur la toiture de la chaufferie de la mairie.

Devis Entreprise SIT'ZIA à Greneville en beauce

Rénovation toiture dépendance mairie 6 418.21 €

Coût total de l'opération : 6 418.21 € HT

B/ La Sente située entre la Rue des Sauciers et la Rue de la République est empruntée par beaucoup de promeneurs. Ce chemin est très raviné et dangereux, il convient d'intervenir pour sécuriser ladite sente en posant un tuyau d'évacuation des eaux de pluie et en créant un avaloir

Devis Entreprise PERROT à Abbeville la Rivière :

Terrassement et création d'un solin + pose tuyau évacuation et création avaloir
..... 3 214.00 €

Coût total de l'opération : 3 214.00 € HT

C/ Afin de sécuriser les abords des abris bus en centre bourg, il est nécessaire d'aménager les trottoirs d'accès

Devis Entreprise PERROT à Abbeville la Rivière :

Aménagement trottoir 4 301.00 €

Coût total de l'opération : 4 301.00 € HT

D/ Dans le cadre de la mise en conformité des ERP, il convient de réaliser des travaux de mise en sécurité des installations électriques du restaurant « Au Repos de la Vallée » et à la salle polyvalente.

Devis Entreprise STOLA à Saclas

Mise en sécurité des installations électriques du restaurant 4 558.46 €

Armoire de protection + lignes alimentation salle polyvalente ... 1 221.25 €

Coût total de l'opération : 5 779.71 € HT

COUT TOTAL DES OPERATIONS : 19 712.92 €

PLAN DE FINANCEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2019

INVESTISSEMENTS 2019	DÉPENSES HT			Aides CCESE	%	Fonds propres	%
Rénovation et sécurisation toiture chaufferie	6 418.21 €			3209.10 €	50	3 209.11 €	50
Rénovation et mise en sécurité Sente Rue de la République	3 214.00 €			1 607.00 €	50	1 607.00 €	50
Remise en état trottoirs Rue République	4 301.00 €			2 150.50 €	50	2 150.50 €	50
Armoire et tableau de protection Lignes alimentation et prises de courant	5 779.71 €			2 889.85 €		2 889.86 €	
TOTAUX	19 712.92 €			9 856.45 €		9 856.47 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n° 15/2019

DECIDE d'accepter les nouvelles dispositions énoncées ci-dessus

APPROUVE :

- Le programme de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Étaminois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

3/ Adhésion au service commun « balayage mécanisé de la voirie

Monsieur le Maire expose qu'au cours de l'exercice 2018, la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne (CAESE) a réuni à plusieurs reprises un groupe de travail, composé d'un représentant par Commune, afin de porter une réflexion sur le rôle de la CAESE en termes de mutualisations. Un consensus général s'est formé sur l'idée que la CAESE devait se positionner en tant que véritable support du développement de ses Communes afin de les accompagner et de répondre à leurs besoins.

Plusieurs pistes ont alors émergé, comme la constitution de groupements de commandes, mais encore la nécessité de mettre en place, à l'échelon intercommunal, des services à haute valeur

ajoutée ou technicité comme les marchés publics, l'ingénierie et l'accompagnement en informatique ou bien encore le balayage mécanisé des voiries.

En complément de ces réflexions, le pacte financier et fiscal, adopté lors du conseil communautaire du 11 avril 2019, a prévu qu'une partie des marges de manœuvre dégagées par la CAESE soit redistribuée aux communes sous la forme d'une Dotation de Solidarité Communautaire, mais également sous la forme de la prise en charge de tout ou partie de la création des services nouveaux, érigés en services communs, pour répondre aux besoins des communes.

La mutualisation portée par la CAESE a ainsi vocation à répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain des communes. Dans le contexte de nécessaire maîtrise de la dépense publique locale et de raréfaction de certaines compétences techniques, elle constitue également un outil précieux pour améliorer l'efficacité de l'action publique et favoriser les économies d'échelle. En dehors des compétences transférées, les dispositions de L. 5211-4-2 du CGCT permettent la création de services communs, outil juridique le plus abouti en matière de mutualisation, entre un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres.

C'est dans ce cadre que la CAESE propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer aux services communs « Balayage mécanisé des voiries ».

Conformément au pacte financier et fiscal, deux balayages par an seront financés intégralement par la CAESE. Si toutefois des communes souhaitaient bénéficier de balayages complémentaires, il leur appartiendrait alors d'en prendre directement le coût à leur charge sur la base du marché négocié à l'échelle du territoire.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'ADHERER au service commun Balayage mécanisé de la voirie

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion à ce service commun selon les fondements des articles L. 5211-4-2 telles que jointes en annexe.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, sur le rapport de Monsieur le Maire, **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-4-2 relatif à la création de services communs ;

VU l'avis des Comités techniques ;

Après en avoir délibéré

ADHERE au service commun Balayage mécanisé de la voirie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service commun selon les fondements des articles L. 5211-4-2 telle que jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents.

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération.

Informations diverses

Monsieur Dominique Leroux :

Le jour de l'Assemblée Générale des professionnels de la maison de santé de Saclas, nous avons été informés qu'il y avait un déséquilibre financier en fonctionnement suite au départ de médecins. De ce fait la présidente demande aux collectivités dont le bassin de patients est à proximité s'ils peuvent aider à combler le déficit par une subvention.

Une délibération à ce sujet sera présentée lors d'un prochain conseil.

Madame Laetitia Koumah :

Festival Jour/Nuit à Boissy-la-Rivière

La ville de Boissy-la-Rivière et la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne s'associent à La Lisière afin d'organiser leur escale du festival De jour // De nuit composée de la

programmation du spectacle précité et d'un apéritif le mercredi 29 mai 2019.

La commune prendra en charge directe le **catering pour 7 personnes** (café, thé, bouteilles d'eau, jus, soda, gâteaux, fruits secs ; fruits, barres de céréales, chocolats, bonbons...) le jour de la représentation.

Elle assurera **l'hébergement pour 7 personnes** dans l'auberge de jeunesse de l'Epi d'Or, du 28 au 30 mai (**2 nuits**). Elle prendra en charge directe **le petit déjeuner pour 7 personnes**, du 29 au 30 mai (**2 repas**).

Elle s'engage à fournir : les accès électriques, les câblages électriques, les extincteurs nécessaires aux représentations, un accès toilette et la mise à disposition d'un panneau d'affichage à l'accueil du parc, des loges suffisantes, disposant d'un portant ou d'un porte-manteau et d'un miroir, de prises électriques, et d'un sanitaire à proximité.

Elle fournira l'alimentation, les boissons et le matériel nécessaire à l'organisation d'un apéritif dont l'horaire est 19h.

Monsieur Patrice Cochet :

L'ADMR : un bilan financier en équilibre et une augmentation des demandeurs.

Une légère augmentation de l'activité qui ne pose pas de problème particulier en termes de réponse de prestation.

L'Ecole unique : Une info générale sur les avancées, choix de l'architecte (Cabinet Malissan). Une attention particulière est portée sur la manière dont nous allons procéder quant à l'accès à la station d'épuration. Plusieurs possibilités sont à l'étude et seront étudiées avec le cabinet d'architecte et le Maître d'Ouvrage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures